



ELECTION DU COMITE DIRECTEUR DU DISTRICT DES ARDENNES DE FOOTBALL

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 NOVEMBRE 2020

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 22/10/20 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du Comité Directeur ».

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

- Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité Directeur du District des Ardennes de Football.
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 . d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,
 . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,
qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales

Fait à le

Signature de la tête de liste :

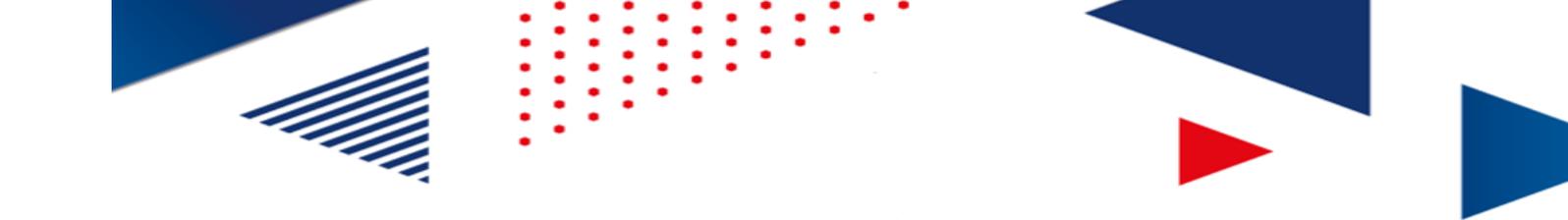
Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb - sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),**
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Secrétaire Général</u> N°2				
<u>Trésorier</u> N°3				
<u>Arbitre</u> N°4				
<u>Educateur</u> N°5				
<u>Femme</u> N°6				
<u>Médecin</u> N°7				
<u>N°8</u> ...				
<u>N°9</u> ...				
<u>N°10</u> ...				



<u>N°11</u> ...				
<u>N°12</u> ...				
<u>N°13</u> ...				
<u>N°14</u> ...				
<u>N°15</u> ...				
<u>N°16</u> ...				
<u>N°17</u> ...				
<u>N°18</u> ...				
<u>N°19</u> ...				
<u>N°20</u> ...				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin